

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

 Alexia BORRAS  aborras@yvelines.fr  01 39 07 70 77  06 65 72 86 35

Mercredi 15 juin 2016

Maltraitance des adultes vulnérables, un numéro de téléphone à connaître

Depuis 10 ans, le Conseil départemental et l'association gérontologique des Yvelines (AGY) ont mis en place un service d'écoute, de conseil et d'accompagnement afin de prévenir et de lutter contre toutes les formes de maltraitance (physique, psychique, financière..) et de négligences envers les seniors ou les personnes en situation de handicap.

Que les mauvais traitements soient avérés ou qu'il s'agisse d'un simple doute, le plus important est de rompre le silence. « **Maltraitance Adultes Vulnérables MAV 78** » invite les victimes potentielles ou leur entourage à appeler le **01 39 55 58 21 (coût d'un appel fixe), du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30**. Chaque personne en difficulté trouvera écoute et dialogue, avec la possibilité de rester anonyme.

La nature et les causes des quelques 250 appels reçus chaque année sont variées : maltraitance physique, psychologique, financière, négligence grave, ou encore non-respect de la dignité.

Un professionnel est à la disposition des appelants pour évaluer les situations et trouver des réponses adaptées, en réorientant vers les professionnels de terrain des coordinations gérontologiques et handicap du département des Yvelines, les services du Département ou vers l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Des actions de sensibilisation sont également mises en place en direction des professionnels ou futurs professionnels et des structures accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap.

Chaque année, le Département alloue 180 000 € à l'AGY pour assurer le bon fonctionnement de ces services.

Aujourd'hui encore, certains adultes en situation de fragilité ignorent qu'un tel dispositif peut leur venir en aide.

« *Une nouvelle campagne de communication est lancée en direction du grand public pour sensibiliser chaque Yvelinois sur les formes de maltraitance existantes et faire mieux connaître le numéro de la plateforme d'écoute* » indique Marie-Hélène Aubert, Vice-Présidente du Conseil départemental des Yvelines déléguée à l'autonomie.

Pour rompre l'isolement des personnes vulnérables, le Conseil départemental a mis en place différentes actions et dispositifs :

- Service de téléassistance ;
- Transport à la demande des personnes à mobilité réduite (PAM78) ;
- Dispositif Yvelines Etudiants Seniors (YES) propose aux personnes âgées isolées de recevoir la visite d'étudiants afin de leur tenir compagnie pendant les mois d'été ;
- Visite ou accompagnement à l'extérieur par un aidant professionnel ;
- Portage de repas à domicile.

www.yvelines.fr/solidarite

